

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone: 05.61.05.33.65

Courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 6 février 2021

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS,
Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Gérard ROUGE, Patrice SERVANT.

Absent excusé : Monsieur : Quentin MICHELON

Secrétaire de séance : Nadine LAURENS

Ordre du jour :

- 1) Entrevue avec le SYMAR - Val d'Ariège ;
- 2) Entreprise «Sogelink» (DT-DICT) ;
- 3) Compte Administratif 2020 ;
- 4) Engagement des dépenses d'investissement 2021 ;
- 5) SIVE ;
- 6) Fiche de poste de l'agent d'entretien et de la secrétaire ;
- 7) Questions diverses.

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 2 décembre 2020.

1) **Entrevue avec le SYndicat Mixte d'Aménagement des Rivières (SYMAR) – Val d'Ariège :**

Le 14 décembre 2020, la commune a été destinataire d'une copie du courrier envoyé à tous les propriétaires riverains du ruisseau de Loubières en vue de travaux de bûcheronnage, durant l'hiver 2020/2021, réalisés par une entreprise désignée par le Syndicat. Le recto de cette lettre est affichée sur le panneau d'informations de la mairie.

À la demande de la mairie, le maire a reçu le technicien de rivière du syndicat le 1^{er} février 2021, pour une visite du réseau hydraulique et en particulier des ouvrages réalisés par RTM. Il a été fait part de la crue du 30 janvier dernier (deux rapports transmis) et en particulier du ruisseau de Loubières et de celui des Garrosses (risque de débordement sur la RD231a) et puis sur la route du Col Del Fach à l'ouvrage cadre du déversoir du ruisseau de Calvet et au niveau de La Goute de Moude (Mailhac) avec un risque de ruine de l'aqueduc et de la route.

2) Entreprise «Sogelink» (DT-DICT) ;

La DT-DICT sont une Déclaration de Travaux (réalisée par le maître d'ouvrage) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (réalisée par l'entreprise) à proximité des réseaux. Elle permet d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux enterrés et les recommandations visant à prévenir leur endommagement. L'objectif est de réduire le nombre et la gravité des accidents susceptibles de se produire lors de la réalisation des travaux.

En effet, les travaux sur le domaine public ou sur une propriété privée sont soumis à l'obligation de déclaration avant toutes interventions.

La commune a pris, pour son compte, l'attache de l'entreprise Sogelink avec un forfait de 229.20 € pour 100 documents produits.

3) Compte Administratif 2020 ;

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui a été débattu, en commission des finances, le 30 janvier 2021.

- Mairie :

Fonctionnement	Investissement
Total dépenses = 149 968,21 €	Total dépenses = 45 917,86 €
Total recettes = 160 700,63 €	Total recettes = 10 888,31 €
Résultat net = 10 732,42 €	Résultat net = - 35 029,55 €
Report 2019 (002) = 61 054,00 €	Report 2019 (001) = 67 610,00 €
Résultat 2020 à reporter sur l'exercice 2021 =	Résultat 2020 à reporter sur l'exercice 2021 =
71 786,42 €	32 580,45 €

- Centre Communal d'Action Sociale - CCAS :

Le compte administratif sera présenté au prochain conseil, après la réunion de son conseil d'administration.

4) Engagement des dépenses d'investissement 2021 ;

Le Conseil Municipal a la possibilité de pouvoir engager des dépenses d'investissement de l'année 2021, en attente du vote du Budget Primitif, à hauteur de 25 % du budget 2020, comme l'y autorise la loi, soit 20 460,00 € :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Compte 2135 : Installations générales agenc. Aménag. Const. : 6000 €

Compte 2132 : Immeubles de rapports : 2000 €

Compte 2128 : Autres agencements ou aménagements : 5000 €

Compte 2182 : Matériel de transport : 1000 €

Compte 2183 : Matériel informatique : 3000 €

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles : 3460 €

Le conseil municipal délibère à l'unanimité ces dépenses d'investissement 2021.

5) Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative – SIVE Saint Jean de Verges – Crampagna - Loubières ;

- **COVID** : Un nouveau protocole sanitaire, plus strict, est mis en place pour la restauration scolaire à partir du 8 février 2021 : afin de limiter la transmission du virus des masques grand public catégorie 1 filtrant devront être utilisés en respectant le non-brassage des classes, l'aération et la désinfection des lieux....
Ces nouvelles contraintes vont occasionner une augmentation assez significative des coûts.
- **ALAE – Accueil de Loisirs Associé à l'École** : Le contrat avec La Ligue de l'Enseignement est renouvelé à partir de janvier 2021 et jusqu'aux vacances d'été. Suite à la forte augmentation du tarif de l'ALAE (+ 24 % d'augmentation), le SIVE réfléchit à d'autres possibilités concernant l'accueil des enfants durant le temps périscolaire, pour la prochaine année scolaire 2021/2022.
- **Réflexion concernant une nouvelle organisation de la semaine scolaire** : Un sondage réalisé auprès des parents a vu une nette adhésion pour la semaine de 4 jours : Crampagna : (résultat : Non 26 - Oui 54) Saint-Jean-de-Verges : (résultat : Non 40 - Oui 91). Le vote défavorable concerne, essentiellement, les parents qui travaillent le mercredi matin. Le SIVE réfléchit, pour cela, à un accueil de qualité.
- **Le PEDT (Projet Éducatif de Territoire)** : Il ouvre droit à des financements de l'État. Un Comité de Pilotage va être mis en place afin d'actualiser le PEDT.

6) Fiche de poste de l'agent d'entretien et de la secrétaire :

Les 2 dernières fiches de poste ont été présentées concernant l'agent d'entretien et la secrétaire :

- Agent d'entretien : Maire BENEDET (2 jours / semaine de 1 h 30)
- Secrétaire : Christelle EYCHENNE (4 jours / semaine de 3 h 00)

Le conseil municipal valide les deux fiches de poste.

Maintenant que les fiches de poste de tous les agents sont établies, la mairie va engager un travail de mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

7) Questions diverses :

- Cadeau de Noël des agents de la commune :
Un colis a été offert aux 4 employés de la commune.
- Régularisation des loyers impayés d'un de nos locataires :
Monsieur Le maire informe le conseil de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec l'avocat, le 2 février dernier, afin de connaître l'évolution du dossier.
- Travaux forestier :
Le noyer situé en bord de route, chemin de la Frau, présente un danger du fait de son état sanitaire. Il doit donc être abattu.
La mairie va vérifier si elle est bien propriétaire de l'arbre. Le cas échéant, elle écrira au possesseur de la parcelle.
- Épisode neigeux des 9 et 10 janvier 2021 :
Lors de la dernière chute de neige de début janvier, une grosse branche du pin parasol (château) est tombée sur la route départementale, proche de l'embranchement du chemin du Col Del Fach et de l'arrêt de bus scolaire.
Un courrier de la mairie a été adressé au propriétaire, en lui demandant de réaliser des travaux de sécurisation pour que les autres grosses branches ne s'écrasent pas sur le domaine public.

Prochain conseil municipal le mercredi 3 mars 2021 à 18 h 30.

Séance terminée à 11 h 30.

La secrétaire

Nadine LAURENS